

DECISION DU PRESIDENT PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° 57/2022

Objet : Décision fixant les tarifs de la régie de recettes de l'Abbaye St Jean de Sorde à Sorde l'Abbaye (40300)

Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

VU le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans et reprenant les compétences des deux anciennes communautés de communes ;

VU la délibération n°2020-65 en date du 28 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, et l'autorisant à créer des régies comptables et à fixer les tarifs des produits associés à la régie ;

VU la décision d'acte constitutif d'une régie de recettes pour l'Abbaye st Jean de Sorde en date du 03 avril 2018 ;

VU la décision fixant les tarifs de la régie de recettes pour l'Abbaye st Jean de Sorde en date du 25 avril 2022 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'encaisser régulièrement les produits des entrées et des ventes des produits de la boutique de l'Abbaye de Sorde ;

CONSIDERANT une nouvelle actualisation des tarifs pour la saison 2022.

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} : Le présent acte annule et remplace la décision n°2022-30 du 25 avril 2022.

ARTICLE 2 : Les tarifs inhérents à l'Abbaye St Jean de Sorde sont fixés comme suit à compter du 08 août 2022 :

	Normal	Réduit	Gratuit
Individuels Entrée (visite guidée / évènementiels / visite libre)	4 €	2 € Etudiants / Demandeurs d'emploi /Détenteur Pass patrimoine / Personnes handicapées / Adhérents CNAS	Moins de 18 ans / Pèlerins / Journalistes / Guides professionnels / Détenteurs carte ambassadeur abbaye



Groupes (à partir de 10 personnes) Entrée (visite guidée / visite libre)	4 €	2 €	1 gratuit pour 20 payants / chauffeurs / accompagnateurs / Moins de 18 ans
Groupes (à partir de 10 personnes) Forfait visite guidée village	6 €	4€	1 gratuité tous les 20 payants / chauffeurs / accompagnateurs / Moins de 18 ans
Groupes CDT (à partir de 10 personnes) Entrée (visite guidée / visite libre)	3,60 €		1 gratuit pour 20 payants / chauffeurs / accompagnateurs / Moins de 18 ans
Groupes CDT (à partir de 10 personnes) Forfait (visite guidée village)	5,40 €		1 gratuit pour 20 payants / chauffeurs / accompagnateurs / Moins de 18 ans
Accompagnement groupe (à partir de 10 personnes)	2 €		1 gratuité tous les 20 payants / chauffeurs / accompagnateurs / Moins de 18 ans
Scolaires hors CCPOA	2 €		1 gratuité tous les 20 payants / chauffeurs / accompagnateurs
Scolaires hors CCPOA partenariat Arthous			Gratuit
Scolaires CCPOA			Gratuit
Boutique	Cartes postales : 1 € Porte-clés : 4,50 € Magnets : 4 € Dés à coudre : 3,50 € Marque page : 1 € Crayon à papier : 2 € Blocs note : 3 € Mosaïque petit format : 15 € Mosaïque grand format : 30 € Savon : 3,80 € Stick à lèvres : 4,50 € Gel douche : 10 € Shampoing liquide: 10 € Shampoing solide: 8,50 € Confiture: 4,50 € Jus de kiwi 25 cl: 2,50 € Ice Ki 33cl : 2,50€ Jus de kiwi 1l: 4,50 €		



	<p>Miel : 5 € BD Bastien & Mathilde dans Les Landes : 15 € Magazine Terre des Landes : 7 € Magazine Le festin hors-série : 15 € Jeu des 7 familles : 7.50 € Livre Chemins de Saint jacques de Compostelle en France : 38 € Livre Visage du patrimoine : Le Pays d'Orthe : 8 € Livre Sorde l'Abbaye, Jean Cabanot & Delphine Meyer : 9 € Livre Le kiwi de l'Adour : 10 € Livre Autrefois en pays d'Orthenses : 15 € Livre il était une fois St jacques de Compostelle : 14 € Livre les chemins de St Jacques de Compostelle – In Situ : 24,95 € Livre les chemins de St Jacques de Compostelle – Arrêt sur images : 6 € Rando guide : 2 €</p>
--	--

ARTICLE 3 : La gratuité lors de partenariats et lors des événements nationaux (journées européennes du patrimoine, journées nationales de l'archéologie) et lors d'opérations promotionnelles du site.

ARTICLE 4 : Pourront être délivrées diverses places gratuites à caractère protocolaire, social et de service.

ARTICLE 5 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : Il sera rendu compte de la présente décision lors du prochain conseil communautaire.

ARTICLE 7 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation sera : adressée à Monsieur le Trésorier Municipal.

Fait à Peyrehorade, le 05 août 2022

Le Président de la Communauté de communes
du Pays d'Orthe et Arrigans

Jean Marc LESCOUTE

